

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 3 février 2016 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-02-020 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-02-021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 février 2016.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Sécurité incendie
 - 5.1 Adoption du rapport annuel 2015 pour transmission à la MRC de Beauharnois-Salaberry et au ministère de la Sécurité publique
6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Règlement d'emprunt 16-118 concernant l'aménagement des parcs – Avis de motion
 - 6.2 Reconduction du règlement portant sur les districts électoraux de la Municipalité
 - 6.3 Développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois
 - 6.3.1 Élaboration d'une étude géotechnique pour la phase 1 du projet : Octroi du contrat
 - 6.3.2 Lotissement – Rue projetée pour continuité de la rue des Domaines : Octroi du contrat
 - 6.4 Fermeture de la rue Séguin et prolongation de la rue Des Domaines – Services d'ingénierie – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - 6.5 Demandes adressées au ministère des Transports du Québec
 - 6.5.1 Acquisition du lot (rue Séguin)
 - 6.5.2 Lignage de rue – Entrée du parc-école
 - 6.6 Séances du conseil municipal – Modification de l'emplacement
 - 6.7 Travaux publics – Embauche temporaire d'un journalier
 - 6.8 Réaménagement du presbytère – Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels
 - 6.9 Inspection municipale – Acceptation des modalités du contrat avec Saint-Urbain-Premier
 - 6.10 Prévisions budgétaires et quote-part relative au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
 - 6.11 Comptes à payer

- 6.12 Règlement 15-116 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales
 - 6.12.1 Adoption
 - 6.12.2 Nomination des membres du comité de sélection
- 7. Varia
 - 7.1 Tirage au sort de la salle Éveline-Meloche – Période des fêtes 2016-2017
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-02-022 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

SÉCURITÉ INCENDIE

16-02-023 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2015 POUR TRANSMISSION À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, le 18 février 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

ATTENDU qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie, et de la résolution l'adoptant, doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le rapport annuel d'activités 2015 en sécurité incendie, tel que déposé, en y apportant, si requis, des correctifs selon les commentaires recueillis.

Qu'une copie du rapport annuel d'activités soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, monsieur Martin Argouin, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-118 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 278 000 \$
POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt 16-118 décrétant un emprunt de 2 278 000 \$ pour la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

ADOPTÉ

**16-02-024 RECONDUCTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES DISTRICTS
ÉLECTORAUX DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU que la Municipalité respecte les articles 9, 11 et 12, ou selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);

ATTENDU que la Municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉ

**16-02-025 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS
– ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA PHASE 1 DU
PROJET : OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois prévu au cours des prochaines années sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder à une étude géotechnique complémentaire pour la réalisation de la phase 1 du projet, soit l'implantation de 118 lots;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmise auprès de deux (2) entreprises afin de réaliser ce mandat;

ATTENDU les offres de service déposées par deux firmes et présentées aux membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise présentant la meilleure expertise, soit Labo S.M. inc., au montant de 16 700 \$ taxes en sus, pour l'élaboration d'une étude géotechnique pour la réalisation de la phase 1 du projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

16-02-026 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – LOTISSEMENT – RUE PROJETÉE POUR CONTINUITÉ DE LA RUE DES DOMAINES : OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois prévu au cours des prochaines années sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que des travaux de lotissement doivent être effectués afin que la rue collectrice projetée soit en continuité avec la rue Des Domaines;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmis à deux (2) entreprises d'arpenteurs-géomètres afin de procéder auxdits travaux de lotissement;

ATTENDU les offres de service déposées par deux firmes et présentées aux membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, au montant de 1 000 \$ taxes en sus, plus les frais de cadastre, pour la réalisation de travaux de lotissement afin que la rue collectrice projetée soit en continuité avec la rue Des Domaines.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ

16-02-027 FERMETURE DE LA RUE SÉGUIN – SERVICES D'INGÉNIERIE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU le projet de développement résidentiel présentement en cours de réalisation sur la rue Domaine du Huart, sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la demande de construction d'une rue transversale à la rue Principale (route 236) permettant l'accès au projet et de fermeture de la rue Séguin, adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit condamner l'accès à la rue Principale de la rue Séguin afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue transversale à la route 236;

ATTENDU que la Municipalité doit recourir à des services d'ingénierie pour la réalisation de ce mandat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de travaux reliés à la fermeture de la rue Séguin dans le cadre du projet de développement résidentiel présentement en cours de réalisation sur la rue Domaine du Huart.

ADOPTÉ

16-02-028 FERMETURE DE LA RUE SÉGUIN – DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5 126 168 ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU le projet de développement résidentiel présentement en cours de réalisation sur la rue Domaine du Huart, sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la demande de construction d'une rue transversale à la rue Principale (route 236) permettant l'accès au projet et de fermeture de la rue Séguin, adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU qu'à la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à condamner l'accès à la rue Principale de la rue Séguin afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue transversale à la route 236;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite acquérir le lot 5 126 168 appartenant au MTQ afin de procéder à la construction d'un tronçon de rue reliant la rue Séguin à la rue Vinet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adresse au ministère des Transports du Québec une demande d'acquisition du lot 5 126 168 selon les motifs précédemment énoncés.

De transmettre copie de la présente demande au ministère des Transports du Québec, pour autorisation.

ADOPTÉ

16-02-029 LIGNAGE DE RUE DEVANT L'ENTRÉE DU PARC-ÉCOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – RUE PRINCIPALE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite reconsidérer les espaces de stationnement sur la route 236;

ATTENDU l'existence d'une traverse piétonne à la jonction de la rue St-Joseph et de l'entrée du parc-école Omer-Séguin;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 386 du *Code de sécurité routière du Québec*, nul ne peut immobiliser un véhicule routier à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons clairement identifié;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adresse une requête au ministère des Transports du Québec afin que ce dernier procède à l'identification d'une zone d'interdiction de stationnement d'une longueur de 5 mètres de part et d'autre de la traverse piétonne présente à la jonction de la rue St-Joseph et de l'entrée du parc-école Omer-Séguin.

De transmettre copie de la présente demande au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

16-02-030 SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT

ATTENDU la résolution numéro 15-12-197 établissant le calendrier 2016 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'endroit où se tiennent les séances;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Qu'à compter du 9 mars 2016 et conformément aux dates et heures établies selon le calendrier adopté, les prochaines séances du conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague se tiennent à la salle du Conseil située au 3^e étage du centre municipal, au 140, rue Principale.

ADOPTÉ

16-02-031 TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN JOURNALIER

ATTENDU l'arrêt de travail pour cause de maladie du contremaître pour une durée minimale d'un mois;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche temporaire d'un journalier afin de maintenir efficace le service des travaux publics de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'embaucher M. Michel Boucher, à titre de journalier temporaire, afin d'assurer le maintien efficace du service des travaux publics durant l'absence du contremaître, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document en lien avec la présente embauche.

ADOPTÉ

16-02-032 RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est propriétaire du presbytère;

ATTENDU que ce bâtiment présente des signes de détérioration;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite rentabiliser ce bâtiment en le louant, tout en maintenant son cachet patrimonial;

ATTENDU que la Municipalité doit recourir à des services professionnels pour la préparation de plans et devis et procéder à des travaux de rénovation du presbytère;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres invitation pour l'obtention de services professionnels pour l'élaboration de plans et devis dans le cadre des travaux de rénovation à effectuer au presbytère.

ADOPTÉ

16-02-033 INSPECTION MUNICIPALE – ACCEPTATION DES MODALITÉS DU CONTRAT RÉVISÉ AVEC SAINT-URBAIN-PREMIER

ATTENDU la résolution 13-144 autorisant la signature d'une entente de service d'inspection municipale avec la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

ATTENDU que certaines modalités du contrat ont été révisées, dont entre autres l'horaire de l'inspectrice municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente tenant compte des modalités révisées;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ladite entente de service d'inspection municipale avec la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

16-02-034 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART RELATIVE AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2016 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que du tableau des quotes-parts 2015 des municipalités participantes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires du transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2016 telles que déposées lors de l'assemblée des représentants des municipalités desservies par le Service du transport adapté tenue le 12 novembre 2015.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague verse à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield la somme de 3 742,43 \$ à titre de contribution pour l'année 2016.

ADOPTÉ

16-02-035 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 153 511,59 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

16-02-036 RÈGLEMENT 15-116 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES – ADOPTION

ATTENDU que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ. Chapitre 19) permettent au conseil d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'il délimite;

ATTENDU que le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un programme ayant pour but de susciter la redynamisation et l'embellissement du noyau villageois, le maintien et la venue de nouveaux commerces et d'accroître la vitalité économique du secteur visé en favorisant la mise en valeur du noyau villageois et de ses bâtiments commerciaux;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Christian Brault, lors de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2015;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 15-116 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

16-02-037 PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ. Chapitre 19) permettent au conseil d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'il délimite;

ATTENDU la résolution numéro 16-02-036 adoptant le règlement 15-116 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 dudit règlement, un comité de sélection devra s'assurer de l'admissibilité des demandes reçues;

ATTENDU que ce comité de sélection doit être formé de deux (2) représentants municipaux non élus, dont un représentant du Service de l'urbanisme et un représentant de la Direction générale, ainsi qu'un (1) représentant élu;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De nommer Mme Gabrielle Daoust, inspectrice municipale, Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Mélanie Genesse, conseillère municipale, membres du comité de sélection dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation des façades commerciales.

Que ces nominations sont valides pour la durée dudit programme, soit trois (3) ans.

ADOPTÉ

VARIA

TIRAGE AU SORT DE LA SALLE ÉVELINE-MELOCHE – PÉRIODE DES FÊTES 2016-2017

Le résultat du tirage au sort de la salle Éveline-Meloche pour la période du 15 décembre 2016 au 15 janvier 2017 va comme suit :

25 décembre 2016 :	Mme Micheline Demers
29 décembre 2016 :	M. Robert Brault / Mme Danielle Jetté
31 décembre 2016 :	M. Philippe Lavallée
1 ^{er} janvier 2017 :	Messieurs Christian et Yvon Myre
2 janvier 2017 :	Manon Leduc

16-02-038 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière